



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2020

DELIBERATION N° 2020/056



L'an deux mille vingt, le 16 décembre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 19
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2020

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19/10/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/056 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET DU CABINET MEDICAL 2020

Monsieur **Gérard FEY**, Rapporteur,

RAPPELLE que la construction du cabinet médical a nécessité la réalisation d'investissements lourds et que les montants des loyers pour maintenir l'ensemble des activités médicales sur ce pôle santé ne permettent pas à ce jour un équilibre financier et qu'il est nécessaire de verser une subvention,

INFORME qu'en vertu des articles L2224-1 et L2224-2 du Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de délibérer pour verser cette subvention,

PROPOSE le versement d'une subvention de 12 300 € du budget général 2020 au budget annexe du cabinet médical 2020, montant prévu au budget primitif 2020,

INFORME que Madame la Trésorière principale, après avoir été consultée, indique qu'il serait possible d'entamer une réflexion sur le devenir de ce budget annexe. Elle remarque que l'application de la nomenclature comptable M4 lui semble inappropriée et que le déséquilibre persistant nécessite de justifier annuellement d'une subvention du budget général qui, en temps normal, ne peut être qu'exceptionnelle. En lien avec les services de la Trésorerie principale, la commune s'interroge sur une réintégration de ce budget annexe au sein du budget général à compter de l'année 2021.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de verser une subvention de 12 300 € du budget général 2020 au budget annexe du cabinet médical 2020,

DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2020, nature comptable 67441,

DEMANDE à Madame le Maire d'étudier la pertinence de conserver ce budget annexe ou de le clôturer en transférant ses opérations comptables gérées en hors taxes au sein du budget général puis de proposer une délibération au conseil municipal.

Décision adoptée à l'unanimité. (Abstentions : Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN)

Affiché le : 18/12/2020
Reçu en préfecture le : 18/12/2020
Exécutoire le : 18/12/2020

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 17/12/2020

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

